



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 8 - 2006

Essais tirant d'eau maximum permis (80.8 dm)

Au cours des deux dernières années, la Voie maritime du Saint-Laurent a effectué des essais et la surveillance de transits de navires océaniques qui ne sont pas munis de propulseurs d'étrave et les résultats s'avèrent positifs. Pour faire suite à ces résultats, la Voie maritime permettra, à guise d'essai, le transit de navires océaniques qui ne sont pas munis de propulseurs d'étrave à un tirant d'eau maximum de 80.8 dm, sujet à une performance satisfaisante. La période d'essai s'étendra du 7 juillet au 31 octobre 2006.

Il incombe au capitaine de s'assurer que le tirant d'eau maximum est respecté. Les capitaines de navires dont les ponts sont aptes à s'arquer durant les grandes chaleurs doivent tenir compte de ce facteur en calculant leur tirant d'eau. De plus, il n'y aura aucune tolérance pour les navires excédant un tirant d'eau de 80.8 dm (26' 6").

Pour les navires chargés à un tirant d'eau excédant 80.0 dm (26' 3"), leur vitesse sera surveillée étroitement entre l'écluse de Saint-Lambert et l'île St-Nicholas dans la section de Montréal au lac Ontario, et entre l'extrémité amont de l'écluse 7 et l'ancien Pont 12 dans le canal Welland.

Le 6 juillet 2006

Directeur, Opérations et Services Techniques

Directeur, Opération et Service Maritimes